

**1-PARALYSIE DES ACTIVITÉS
SOCIALES ET CULTURELLES
PAR LE VOTE DÉFAVORABLE
DE LA CFDT**

2- Déclaration UNSA au CSE de Décembre

3- Le calendrier 2024

4- Bulletin d'adhésion

Les élus UNSA
vous souhaitent tout de Même
un très JOYEUX NOËL



1 - PARALYSIE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES PAR LE VOTE DÉFAVORABLE DE LA CFDT

Petit résumé du CSE du 7 Décembre 2023 : Les élus UNSA proposent le budget prévisionnel 2024 similaire à celui de 2023 et qui annonce des changements favorables aux salariés, tels que présentés sur la communication UNSA de Novembre: **1/Pour les familles recomposées** : Les enfants du conjoint pourront bénéficier de la billetterie, des voyages, week-ends, chèque Noël...

2/Les salariés célibataires auront droit à 2 billets zoo, parcs d'attraction, concerts, spectacles.

3/Vous ne pouviez pas avoir de chèques vacances si vous aviez bénéficié d'une ou plusieurs locations, séjours pour un montant avant subvention de **600€**, ce plafond est relevé à **800€**.

Vos 7 élus UNSA ont voté POUR mais les 7 élus CFDT ont voté CONTRE le budget prévisionnel 2024, sans argument valable ni contre-propositions. Les 2 autres syndicats Sud et CGC-SNTS ont voté l'abstention. Sans majorité le budget est rejeté.

Notre volonté de collaborer pour dénouer la situation, a reçu une fin de non-recevoir de leur part.

C'est inacceptable !

EN CONSÉQUENCE :

Toutes les activités sociales et culturelles proposées pour 2024 sont bloquées, à commencer par la carte Thalasséo qui devait être distribuée le 20/12/23.

Les salariés sont pénalisés par l'esprit vindicatif de la CFDT qui tente une fois de plus de porter atteinte à l'UNSA en charge des Activités Sociales et Culturelles au bureau du CSE.

Durant ces 5 dernières années leurs multiples attaques et médisances nous ont laissé de marbre, car à quoi bon répondre. Cette guéguerre syndicale est contre-productive pour défendre au mieux les salariés.

TROP C'EST TROP car aujourd'hui Vous êtes directement impactés sur toutes les prestations : Billetteries, voyages, remboursements... pour 2024. La CFDT a bloqué le bureau par ce vote défavorable. **C'est inadmissible !**

Quoiqu'il en soit nous allons faire notre maximum pour parvenir à une entente et rétablir au plus vite un fonctionnement normal et **conserver en 2024 les 150€ de bons NOEL adultes au lieu des 100€ du temps de la CFDT.**

Chaque mois nous devons faire voter en séance de CSE, tout achat de billetterie, week end... et même vos remboursements sports, subventions enfance,... des heures de réunion en perspective !!!

PERTE DE TEMPS ET PERTE D'ARGENT.

Mais gardons bon espoir de les ramener à la raison et obtenir un vote favorable majoritaire au prochain CSE de Janvier qui permettrait de débloquer la situation.

Dans la prochaine communication ASC, les linéaires été vous seront présentés à titre indicatif dans l'attente de la validation au CSE de Janvier.

2 - Déclaration UNSA au CSE de Décembre à l'attention de Mr NOEL

Les élus UNSA tiennent à vous manifester le mécontentement croissant des salariés de l'EFS IDF, pas de revalorisation salariale annoncée, pas de prise en compte de la difficulté de se loger en région parisienne avec des loyers inaccessibles pour la plupart, mettant en grande difficulté certains salariés pourtant classés prioritaires mais qui se voient refuser toute demande de logement social, tant qu'ils ne sont pas à la rue.

Les JO à Paris, évènement qui réjouit la France entière va accabler un peu plus les salariés de l'EFS IDF par des contraintes non compensées, l'idée même d'une indemnisation des efforts consentis n'a pas émergée dans les groupes de travail ni au national ni au régional, malgré des demandes itératives de tous les syndicats, une fois de plus nous ne sommes pas entendus.

Nous voudrions apporter un peu d'espoir aux salariés, ils comptent sur nous pour remonter leur insatisfaction, empreinte de menace de démission si la situation ne s'améliore pas, certes tous les sites ne sont pas logés à la même enseigne, certains sont bien lotis comparativement aux autres mais cela reste une minorité.

Nous vous demandons un fois de plus de nous entendre car c'est bien l'ensemble des salariés de l'EFS IDF, de l'employé au cadre médical qui déplore **un manque de reconnaissance salariale au regard de la charge de travail, de la responsabilité engagée**, de la flexibilité et disponibilité exigée avec des horaires de travail divers et variés et variables, sans parler des conditions de travail sur les sites ou **le turn over rime avec Game over**.

Comment par exemple pallier à un manque de 2 techniciens sur 4, le pool bien sûr mais **le pool a ses limites et ne peut plus compenser à l'infini** d'autant plus qu'il peut se retrouver bloqué pour prendre ses congés tant l'avarie est importante et que l'on compte sur eux pour y faire face.

Mr NOEL vous êtes sans doute satisfait de l'état des recrutements, des effectifs, grâce à une agence de recrutement pour renflouer les équipes en vue des JO et comme l'a fait remarquer une élue d'une autre région au CSEC, pourquoi avoir attendu les JO ?

De même les élus des régions ont été interloqués par le caractère exceptionnel du respect du calendrier pour la validation des congés d'été 2024 des salariés, il n'y aurait donc qu'en IDF ou le problème se pose régulièrement sur de nombreux sites.

Nous retenons tout de même votre engagement en ce sens, c'est positif pour le personnel et nous souhaitons que cette promesse soit pérenne.





CALENDRIER 2024



Pour nous contacter, une seule adresse :
efs@unsa.org

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
LUN	1	JEU	1	VEN	1	LUN	1	MER	1	SAM	1
MAR	2	VEN	2	SAM	2	MAR	2	JEU	2	JEU	2
MER	3	SAM	3	D	3	MER	3	VEN	3	LUN	3
JEU	4	JEU	4	LUN	4	JEU	4	SAM	4	MAR	4
VEN	5	LUN	5	MAR	5	VEN	5	D	5	MER	5
SAM	6	MAR	6	MER	6	SAM	6	LUN	6	JEU	6
D	7	MER	7	JEU	7	D	7	MAR	7	VEN	7
LUN	8	JEU	8	VEN	8	LUN	8	MER	8	SAM	8
MAR	9	VEN	9	SAM	9	MAR	9	JEU	9	D	9
MER	10	SAM	10	D	10	MER	10	VEN	10	LUN	10
JEU	11	JEU	11	LUN	11	JEU	11	SAM	11	MAR	11
VEN	12	LUN	12	MAR	12	VEN	12	D	12	MER	12
SAM	13	MAR	13	MER	13	SAM	13	LUN	13	JEU	13
D	14	MER	14	JEU	14	D	14	MAR	14	VEN	14
LUN	15	JEU	15	VEN	15	LUN	15	MER	15	SAM	15
MAR	16	VEN	16	SAM	16	MAR	16	JEU	16	D	16
MER	17	SAM	17	D	17	MER	17	VEN	17	LUN	17
JEU	18	JEU	18	LUN	18	JEU	18	SAM	18	MAR	18
VEN	19	LUN	19	MAR	19	VEN	19	D	19	MER	19
SAM	20	MAR	20	MER	20	SAM	20	LUN	20	JEU	20
D	21	MER	21	JEU	21	D	21	MAR	21	VEN	21
LUN	22	JEU	22	VEN	22	LUN	22	MER	22	SAM	22
MAR	23	VEN	23	SAM	23	MAR	23	JEU	23	D	23
MER	24	SAM	24	D	24	MER	24	VEN	24	LUN	24
JEU	25	LUN	25	LUN	25	JEU	25	SAM	25	MAR	25
VEN	26	MAR	26	MAR	26	VEN	26	D	26	MER	26
SAM	27	MAR	27	MER	27	SAM	27	LUN	27	JEU	27
D	28	MER	28	JEU	28	D	28	MAR	28	VEN	28
LUN	29	JEU	29	VEN	29	LUN	29	MER	29	SAM	29
MAR	30			SAM	30	MAR	30	JEU	30	D	30
MER	31			D	31			VEN	31		

Période de vacances	date limite de pose de CP	date limite de réponse
Du 01/06/24 au 30/09/24	01/02/2024	28/02/2024
Du 01/10/24 au 31/01/25	01/08/2024	30/08/2024
Du 01/02/25 au 31/05/25	01/10/2024	31/10/2024

■ ZONE A: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
■ ZONE B: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
■ ZONE C: Créteil, Montpeller, Paris, Toulouse, Versailles

P1	du dimanche 24 décembre 2023 au samedi 17 Février 2024
P2	du dimanche 18 février 2024 au samedi 13 Avril 2024
P3	du dimanche 14 Avril 2024 au samedi 8 Juin 2024
P4	du dimanche 9 Juin 2024 au samedi 3 Août 2024



CALENDRIER 2024



Pour nous contacter, une seule adresse :

efs@unsa.org

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
LUN 1	27	JEU 1	1	D 1	Rentrée scolaire	MAR 1	CP à poser avant le 01/10/24	VEN 1	TOUSSAINT	D 1	1
MAR 2		VEN 2	2	LUN 2		MER 2		SAM 2		LUN 2	2
MER 3		SAM 3	3	MAR 3		JEU 3		D 3		MAR 3	3
JEU 4		D 4	4	MER 4		VEN 4		LUN 4	45	MER 4	4
VEN 5		LUN 5	5	JEU 5		SAM 5		MAR 5		JEU 5	5
SAM 6		MAR 6	6	VEN 6		D 6		MER 6		VEN 6	6
D 7		MER 7	7	SAM 7		LUN 7		JEU 7		SAM 7	7
LUN 8	28	JEU 8	8	D 8		MAR 8		VEN 8	Distribution des plannings	VEN 8	8
MAR 9		VEN 9	9	LUN 9	37	MER 9		SAM 9		LUN 9	9
MER 10		SAM 10	10	MAR 10		JEU 10		D 10		MAR 10	10
JEU 11		D 11	11	MER 11		VEN 11	Date limite demande RH RTT RCVR	LUN 11	ARMISTICE 1918	MER 11	11
VEN 12		LUN 12	12	JEU 12	33	SAM 12		MAR 12		JEU 12	12
SAM 13		MAR 13	13	VEN 13	Distribution des plannings	MER 13		MER 13		VEN 13	13
D 14	FÊTE NATIONALE	MER 14	14	SAM 14		LUN 14		JEU 14		SAM 14	14
LUN 15	29	JEU 15	15	D 15		MAR 15		VEN 15		VEN 15	15
MAR 16		VEN 16	16	LUN 16	38	MER 16		SAM 16		LUN 16	16
MER 17		SAM 17	17	MAR 17		JEU 17		D 17		MAR 17	17
JEU 18		D 18	18	MER 18		VEN 18		LUN 18	47	MER 18	18
VEN 19	Distribution des plannings	LUN 19	19	JEU 19	34	SAM 19		MAR 19		JEU 19	19
SAM 20		MAR 20	20	VEN 20		D 20		MER 20		VEN 20	20
D 21		MER 21	21	SAM 21		LUN 21		JEU 21		SAM 21	21
LUN 22	30	LUN 22	22	MAR 22		MAR 22		VEN 22		VEN 22	22
MAR 23		VEN 23	23	LUN 23	39	MER 23		SAM 23		LUN 23	23
MER 24		SAM 24	24	MAR 24		JEU 24		D 24		MAR 24	24
JEU 25		D 25	25	MER 25		VEN 25		LUN 25	48	MER 25	25
VEN 26		LUN 26	26	JEU 26	35	SAM 26		MAR 26		JEU 26	26
SAM 27		MAR 27	27	VEN 27		D 27		MER 27		VEN 27	27
D 28		MER 28	28	SAM 28		LUN 28		JEU 28		SAM 28	28
LUN 29	31	JEU 29	29	MAR 29		MAR 29		VEN 29		D 29	29
MAR 30		VEN 30	30	MER 30	CP à poser avant le 01/10/24	MER 30		SAM 30		LUN 30	30
MER 31		SAM 31	31	LUN 31	40	JEU 31	Date limite de réponse CP	SAM 31		MAR 31	31

Période de vacances	date limite de pose de CP	date limite de réponse
Du 01/08/24 au 30/09/24	01/02/2024	28/02/2024
Du 01/10/24 au 31/01/25	01/06/2024	30/06/2024
Du 01/02/25 au 31/05/25	01/10/2024	31/10/2024

ZONE A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
 ZONE B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Strasbourg
 ZONE C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

P4	du dimanche 9 Juin 2024 au samedi 3 Août 2024
P5	du dimanche 4 Août 2024 au samedi 28 Septembre 2024
P6	du dimanche 29 Septembre 2024 au samedi 23 Novembre 2024
P7	du dimanche 24 novembre 2024 au samedi 18 janvier 2025



Prenez une ASSURANCE pour l'avenir

Rejoignez l'UNSA – EFS



Notre établissement est en pleine mutation. Plus que jamais, il est primordial d'avoir une visibilité et de mieux connaître les projets de l'EFS.

Pour être régulièrement informé(e) sur l'actualité de l'Établissement, connaître vos droits, bénéficier de conseils juridiques, échanger avec notre équipe sur vos conditions de travail, donner votre avis sur les projets et les négociations en cours :

**ADHÉREZ à
UN SYNDICAT de PROXIMITÉ
INDÉPENDANT et AUTONOME**



L'**UNSA** décide et s'organise de façon **autonome** au sein de l'EFS.

Nos positions et nos actions sont prises uniquement dans l'intérêt du personnel, **indépendamment** de tout parti politique. Nous défendons les droits de tous les salariés de l'EFS, que vous soyez de droit public ou de droit privé, **en proximité constante** avec vous, attentifs à vos conditions de travail et en tenant compte de vos attentes.

Contacts : Déléguées Syndicales Centrales UNSA EFS
Sylvie DUPRESSOIR – Tél : 06.29.92.76.34 / Leila HAISE – Tél : 06.19.62.77.60
UNSA EFS Mail : efs@unsa.org
 Délégués syndicaux région Ile de France:
Fabienne BIREN- Tél : 06.63.18.56.37/ Atila BAYRAKTAR- Tél :06.16.22.57.18

L'adhésion est **confidentielle**. Son montant est de **80 € par an, soit 27,20€ par an, après 66 % de déduction fiscale**. Possibilité de payer en 1 ou 2 fois.

Pour un paiement par virement, contactez-nous par mail : efs@unsa.org

Envoyez ce bulletin et votre chèque à l'ordre de **UNSA-Santé & Sociaux** à :
Cindy VOINSON

Trésorière Nationale Adjointe UNSA Santé & Sociaux Publics & Privé
1 rue des coupeurs 70600 OYRIERES

✂-----

ÉTABLISSEMENT : EFS région

Adhésion : 80 EUROS

Adhésion valable 365 jours à compter de la date de dépôt du chèque

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle.....

Ville :



.. /.. /.. /.. /..

Code postal :

Email personnel:@.....

Site concerné :

Fonction :

Je me porte candidat aux prochaines élections professionnelles pour représenter les salariés de ma région : OUI / NON

DATE : 20 ..